

DELIBERATION D0029/2024 DU

9 avril 2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Monsieur CHALINE Philippe

2023

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-538 245,85 €		-56 557,28 €		0,00 €	-594 803,13 €
FONCT	1 374 221,85 €	-641 245,85 €	487 064,90 €	Recettes		1 220 040,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	1 220 040,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		594 803,13 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		625 237,77 €
Total affecté au c/ 1068 :		594 803,13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil
Le 9 avril 2024

Délibéré par le conseil municipal
Le 9 avril 2024

LE MAIRE,



P. CHALINE

Nombre de membres en exercice :	19
Présents :	16
Suffrages exprimés :	17
Abs :	0
Pour :	17
Contre :	0
Date de la convocation :	9-avr.-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024
et de la publication le 16/04/2024